



**Titulaire de la police/distributeur:**  
Banque Canadian Tire  
2180, rue Yonge, bureau 1800  
Toronto (Ontario) M4S 2B9



**ASSURANT**<sup>®</sup>

**Assureur:**  
American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride\*  
\*Exploitée au Canada sous la dénomination sociale Assurant<sup>®</sup>\*  
5000, rue Yonge, bureau 2000, Toronto (Ontario) M2N 7E9  
Téléphone : 1-800-797-8389

## Ce sommaire contient des informations importantes pour les résidents du Québec.

Ce sommaire a pour but de fournir un aperçu des caractéristiques et des avantages des couvertures d'assurance (« Couverture ») fournies par la carte *World Elite Mastercard<sup>MD</sup> Triangle<sup>MD</sup>*.

### Qui est admissible à cette Couverture?

Le titulaire de carte principal d'une carte World Elite Mastercard Triangle qui est une personne physique résidant au Canada.

### Qui est assuré au titre de la Couverture?

Titulaire de carte (« Vous », « Votre » et « Vos ») : Titulaire de carte principal et tout titulaire de carte supplémentaire qui est une personne physique résidant au Canada et à qui une carte World Elite Mastercard Triangle a été émise et dont le nom apparaît sur la carte.

De plus, pour **l'Assurance collision/dommages pour véhicules de location** : Toute autre personne possédant un permis de conduire valable et ayant la permission expresse du titulaire de carte de conduire le véhicule de location est également assurée.

### Quel est le coût de la Couverture?

Aucuns frais additionnels ne seront facturés pour la Couverture qui est fournie avec la carte World Elite Mastercard Triangle.

### À quoi sert la Couverture?

Cette Couverture est un produit d'assurance collective qui couvre les sinistres occasionnés par les événements soudains et imprévisibles (veuillez consulter l'attestation d'assurance pour connaître tous les détails).

	Admissibilité	Indemnités	Exclusions/Restrictions
<b>Assurance achats**</b>	<p><b>Lorsque Vous achetez la plupart des biens personnels neufs (« Articles assurés ») :</b></p> <p>(1) Vous devez <u>porter</u> le coût intégral des Articles assurés à Votre carte World Elite Mastercard Triangle;</p> <p><b>et</b></p> <p>(2) <u>dans</u> les 90 jours de la date d'achat, les Articles assurés sont perdus, volés ou endommagés n'importe où dans le monde.</p>	<p>À sa seule discrétion, l'assureur peut :</p> <p>(1) réparer, reconstruire ou remplacer l'Article assuré; <b>ou</b></p> <p>(2) Vous rembourser le moins élevé des montants suivants :</p> <p>(a) le prix d'achat original de l'article;</p> <p>(b) le prix de son remplacement</p> <p>(c) le coût de réparation.</p> <p><b>Montant maximal :</b> 10 000 \$ par année civile par compte</p>	<p><b><u>Ne sont pas couverts :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><i>certains articles comme les véhicules motorisés et les composantes/accessoires connexes, les articles utilisés ou d'occasion, les articles achetés ou utilisés par ou pour une entreprise ou dans le but de réaliser un gain commercial</i></b></li> <li>• <b><i>les sinistres occasionnés par la mauvaise installation</i></b></li> </ul>
<b>Garantie prolongée**</b>  Double la garantie originale du fabricant jusqu'à concurrence d'une année complète	<p><b>Lorsque Vous achetez la plupart des biens personnels neufs (« Articles assurés ») :</b></p> <p>(1) Vous devez <u>porter</u> le coût intégral des Articles assurés à Votre carte World Elite Mastercard Triangle;</p> <p>(2) les Articles assurés doivent <u>bénéficier</u> d'une garantie originale du fabricant qui est valable au Canada ou aux États-Unis;</p> <p>(3) Vous devez <u>inscrire</u> auprès de l'assureur les Articles assurés couverts par une garantie originale du fabricant de plus de 5 ans au cours de la première année de l'achat;</p> <p><b>et</b></p> <p>(4) <u>pendant</u> la période de couverture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les Articles assurés font l'objet d'une panne ou défaillance mécanique;</li> <li>• le coût des pièces et/ou de la main-d'œuvre doit <u>être</u> expressément couvert aux termes de la garantie originale du fabricant.</li> </ul>	<p>À sa seule discrétion, l'assureur peut :</p> <p>(1) réparer, reconstruire ou remplacer l'Article assuré; <b>ou</b></p> <p>(2) Vous rembourser le moins élevé des montants suivants :</p> <p>(a) le prix d'achat original de l'article;</p> <p>(b) le prix de son remplacement;</p> <p>(c) le coût de réparation.</p> <p><b>Montant maximal :</b> 10 000 \$ par année civile par compte, sous réserve d'une limite maximale à vie de 60 000 \$ par compte</p>	<p><b><u>Ne sont pas couverts :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><i>certains articles comme les véhicules motorisés et les pièces/accessoires connexes</i></b></li> <li>• <b><i>les sinistres occasionnés par l'usure normale</i></b></li> </ul>

	Admissibilité	Indemnités	Exclusions/Restrictions
<b>Assurance collision/ dommages pour véhicules de location</b>	<p><b>Lorsque Vous louez un véhicule de tourisme privé admissible pour une période ne dépassant pas 31 jours de suite :</b></p> <p>(1) Vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• effectuer <u>la location ou la réservation</u> du véhicule de location en utilisant Votre carte World Elite Mastercard Triangle et en la présentant en garantie de paiement;</li> <li>• <u>refuser</u> de souscrire la garantie d'exonération pour les dommages par collision ou pour les pertes et dommages ou toute autre disposition semblable de l'agence de location;</li> <li>• <u>louer</u> le véhicule en Votre nom et <u>porter</u> le coût total de la location à Votre carte World Elite Mastercard Triangle;</li> </ul> <p>(2) <u>pendant</u> la période de couverture, le véhicule est endommagé ou volé;</p> <p><b>et</b></p> <p>(3) Vous devez <u>aviser</u> l'assureur dans les 48 heures suivant les dommages ou le vol.</p>	<p>Même protection que celle offerte par la garantie d'exonération pour les dommages par collision ou pour les pertes et dommages ou (toute disposition semblable) de l'agence de location, jusqu'à concurrence de la valeur marchande réelle du véhicule de location endommagé ou volé</p> <p><b>ou</b></p> <p>Remboursement jusqu'à concurrence du montant de la franchise applicable dans le cadre de l'assurance de l'agence de location si Vous êtes obligé de souscrire la garantie d'exonération pour les dommages par collision ou pour les pertes et dommages ou toute autre disposition semblable de l'agence de location</p>	<p><b><u>Ne sont pas couverts :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><i>tout véhicule dont le prix de détail suggéré par le fabricant, à l'exclusion des taxes, est supérieur à 65 000 \$</i></b></li> <li>• <b><i>certains types de véhicule de location tels que les fourgons, les camions ou les camionnettes</i></b></li> <li>• <b><i>l'usure normale</i></b></li> </ul> <p><b><u>Ne prévoit aucune assurance responsabilité civile automobile pour les dommages matériels et aucune assurance responsabilité civile pour les blessures personnelles subies par des tiers.</u></b></p> <p><b><u>L'assurance est limitée à une seule location de véhicule à la fois.</u></b></p>

**\*\*Vous devez obtenir l'approbation de l'assureur avant de prendre quelque mesure que ce soit ou de procéder à une réparation des Articles assurés. Les indemnités sont en complément de toute autre assurance, indemnisation, garantie ou couverture valable applicable ou tout autre régime de remboursement en vertu desquels Vous êtes couvert.**

### **Comment puis-je présenter une demande de règlement?**

Immédiatement après avoir pris connaissance d'un sinistre ou d'un événement pouvant donner lieu à un sinistre en vertu de la Couverture, avisez l'assureur. On Vous enverra un formulaire de demande de règlement.

Les indemnités seront versées à la réception d'une preuve de sinistre écrite complète pourvu que l'avis de sinistre soit fourni au plus tard 90 jours après la date du sinistre et que la preuve du sinistre soit fournie au plus tard 1 an après la date du sinistre. Dans le cas où Votre demande de règlement est refusée, Vous aurez 3 ans pour intenter une poursuite judiciaire.

### **Comment les indemnités sont-elles versées?**

Les indemnités Vous sont directement versées.

## **Que dois-je faire si j'ai une plainte?**

Pour connaître la marche à suivre pour présenter une plainte, Vous pouvez communiquer avec l'assureur en composant le **1-800-797-8389** ou en visitant son site Web à l'adresse : **[www.assurant.ca/fr-ca/traitement-des-plaintes](http://www.assurant.ca/fr-ca/traitement-des-plaintes)**.

## **Quand la Couverture prend-elle fin?**

La Couverture prend fin automatiquement dès que la police est résiliée, que Votre compte de carte de crédit est annulé ou fermé, que Vos privilèges de crédit sont suspendus ou révoqués ou que Vous cessez d'être admissible à la Couverture.

## **Puis-je annuler la Couverture?**

À tout moment, si Vous ne voulez pas la Couverture, Vous pouvez décider de ne pas l'utiliser ou de communiquer avec Votre fournisseur de carte de crédit pour obtenir une carte de crédit sans couverture d'assurance.

## **D'autres questions?**

Les modalités intégrales de la Couverture sont énoncées dans l'attestation d'assurance disponible en ligne à : **[cardbenefits.assurant.com/docs/default-source/CTB/CTB\\_WorldElite\\_Cert.pdf](http://cardbenefits.assurant.com/docs/default-source/CTB/CTB_WorldElite_Cert.pdf)**

La carte World Elite Mastercard Triangle est émise par la Banque Canadian Tire.

<sup>MD/MC</sup> Sauf indication contraire, toutes les marques de commerce sont la propriété de La Société Canadian Tire Limitée et sont utilisées sous licence.

<sup>MD/MC</sup> World Elite et la conception de cercles sont des marques déposées de Mastercard International Incorporated.

®†Assurant est une marque de commerce déposée de Assurant, Inc.